



INFORMATONS adhérent

Reprise des cours : lundi 7 septembre 2026

Contact: gym@asvlb.fr

Planning (en couleur) : Le planning mis à jour en cours de l'année est le site

ASVLB <https://asvlb.fr/index.php/gym>

La communication passe par email

GYMNASTIQUE ARTISTIQUE ENFANTS * à Villiers le Bâcle

Cours	Mercredi	Vendredi	Samedi	Tarifs		
				VLB Aubin	St	Ext
Bébé-parents (2024-2025)			9h45-10h30	146 €	125 €	208€
Mini-gym (2022-2023)		16h45-17h30		146 €	125 €	208€
Eveil agrès (2020-2021)		17h30-18h30		188 €	161 €	268€
Agrès 2h (...-2020) Filles	13h45-15h45			230 €	197 €	328€
Agrès 3h (2020-2021) Filles	13h45-15h45	17h30-18h30		323 €	277 €	462 €
Agrès 4h (2020-2021) Filles	13h45-15h45	17h30-19h30		392 €	336 €	462 €
Agrès 2h Garçons		18h30-20h30		230 €	197 €	328€
Agrès 4,5h	17h30-19h30	18h00-20h30		412 €	353 €	588€

FITNESS JEUNES ET ADULTES :

	VLB adultes	VLB jeunes	StA adultes	StA jeunes	Extérieurs
Cours 45 min / 1h	200 €	147 €	147 €	126 €	210 €
Pack Fitness Illimité	300 €	217 €	217 €	186 €	310 €

Le Tarif Cours 45 min / 1h concerne l'inscription annuelle à un seul cours de durée inférieur ou égale à 1 heure. Exemple : Qi Gong, Pilates ou Stretching, à noter sur la fiche d'inscription.

Le forfait « Fitness » vous ouvre l'accès à tous les cours de Fitness du planning ASVLB (MPT & Salle Foujita à Villiers, Salle de la Colombe à St Aubin).

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
	Pilates / Gym douce ★ 9h30h-10h30	Les adhérent(e)s viennent obligatoirement avec une serviette pour recouvrir le tapis.		Marine	
Renforcement ★ Musculaire 10h30-11h30	Renfo - Cardio - Gym ★ posturale 10h30-11h30			★ Gym tonique 10-10h45	
Marika	Réveil énergétique ★ 11h30-12h30			★ Gym posturale 10h45-11h30	Don
	Mathilde				★ Step 11-12h30
Marine		Horaire sera avancé de 30 min si salle dispo			
★ Stretching 17h45 - 18h45	Nico			Marika	
★ Circuit training 18h45-19h45	★ Stretching/ Renfo profond 18h30-19h30	Clémence	★ Brigitte	★ Fitness doux 18h-19h00	
★ Body Pump + Stretching 19h45-21h00	★ Cardio & Renforcement 19h30-20h30	★ Renforcement musculaire 19h00-20h00	★ Qi Gong 18h30-19h30	★ Pilates 19h-19h30	
	★ Jeux collectifs & Renfo 20h30-21h30	★ Step 19h45-20h45	★ Pilates 20h00-21h00	★ Zumba 19h30-20h30	
		Saint-Aubin - Salle de la Colombe	Villiers-le-Bâcle - Salle Foujita	★ Cardio	Intensité faible Intensité moyenne Intensité forte
			Villiers-le-Bâcle - Maison Pour Tous		

GYMNASTIQUE ARTISTIQUE ADULTES à Villiers le bâcle

En autonomie. Mercredi 18h30-20h00 et vendredi 19h00-20h30

ASVLB - SECTION GYMNASTIQUE

REGLEMENT CLUB 2025-2026

1° L'adhésion à l'ASVLB/GYM implique l'approbation des Statuts du Club ainsi que l'application de son règlement intérieur. Ces documents ont été approuvés lors de l'Assemblée Générale du 23 octobre 2000 et sont consultables au siège.

- Un membre est déclaré « actif » ou « adhérent » s'il est inscrit à l'une des sections de l'ASVLB et qu'il s'est acquitté de sa cotisation et de son droit d'entrée annuel (carte ASVLB) ; la qualité de membre se perd par la résiliation de l'inscription en cours d'année ;
- La qualité de membre actif donne droit de vote aux Assemblées Générales de l'Association et la possibilité d'être éligible au sein des Sections et/ou du Comité Directeur de l'ASVLB ;
- L'adhérent doit être affilié et licencié par la Section auprès de laquelle il est inscrit à l'une des Fédérations Françaises qui régit l'activité sportive dans son domaine (UFOLEP).

2° L'adhésion n'est effective qu'après le règlement de la cotisation annuelle et, pour les agrès, de tous documents nécessaires pour l'adhésion à UFOLEP (fiche, questionnaire de santé, certificat médical si nécessaire). Celle-ci comprend l'adhésion à l'ASVLB (20 euros par inscription) et le montant de la licence UFOLEP/Assurance obligatoire.

Toute demande de remboursement en cours d'année (hormis carte ASVLB et licence) doit être justifiée par un certificat médical de « non-aptitude » établi à la date de la sollicitation et transmis impérativement au club dans la semaine suivante. *

Tout trimestre commencé est dû ; l'adhérent qui s'inscrit en cours de saison doit régler le montant annuel de la carte ASVLB et de la licence ainsi que le montant du trimestre au cours duquel il débute le sport.

3° En cas d'arrêt maladie supérieur à 3 semaines, un certificat médical autorisant la reprise de l'activité devra être présenté.

4° Aucun enfant mineur ne peut quitter seul, le lieu d'entraînement ou de compétition si les parents (ou représentant légal) n'ont pas signé une autorisation parentale.

5° L'absence d'un animateur entraînant l'annulation du cours fera l'objet d'une information écrite ou téléphonique, en fonction du délai imparti aux membres de la Section sauf cas de force majeure ; en cas d'absence imprévue, l'annulation du cours sera annoncée par voie d'affiche sur le lieu de l'entraînement.

6° La responsabilité du Club n'est engagée que pendant les heures de cours ou de compétition.

7° En cas d'accident, il sera fait appel aux services d'urgence qui conduiront l'adhérent accidenté à l'hôpital le plus proche.